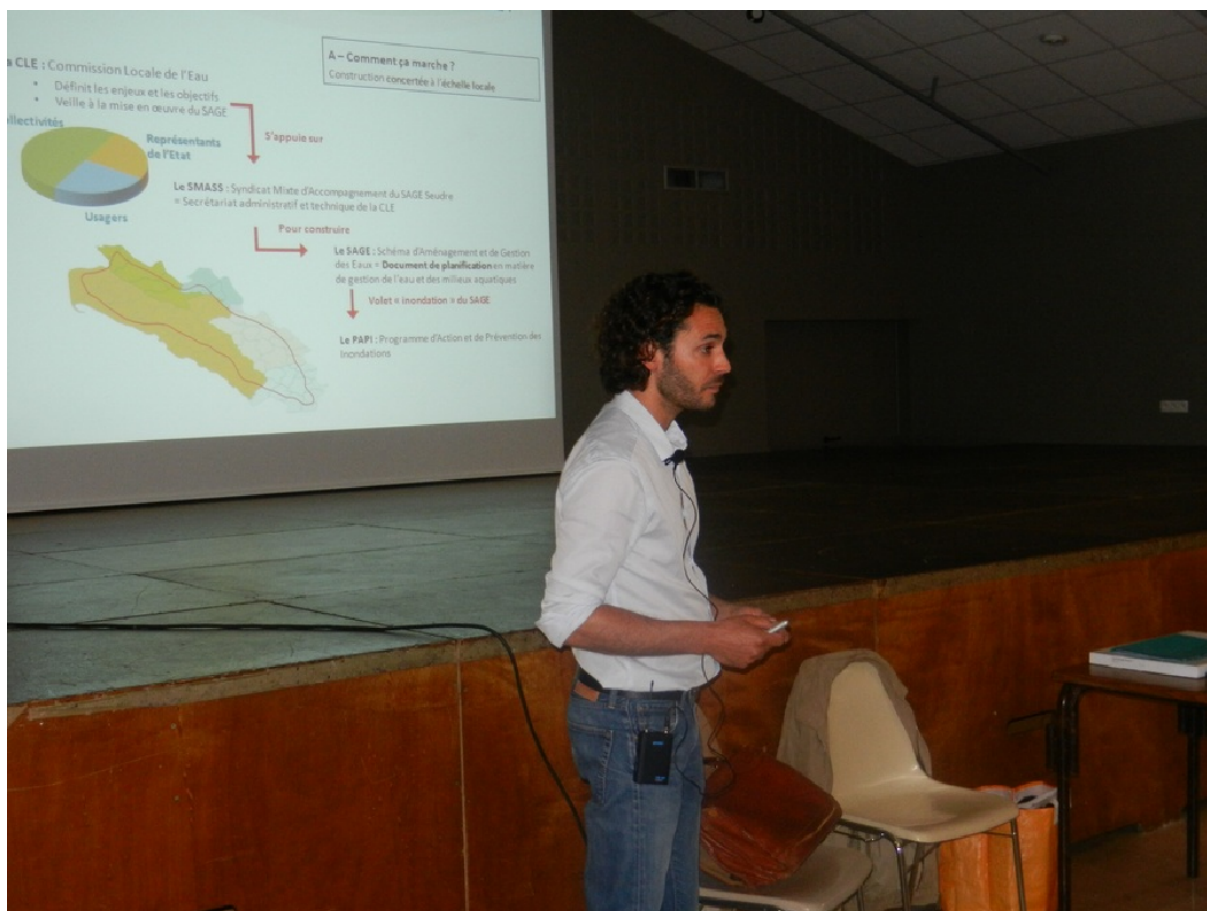


La gestion de l'eau douce en Presqu'île d'Arvert : Le SAGE Seudre par Jean Philippe David.

Jean Philippe David est l'animateur de ce SAGE Seudre, il est donc l'interlocuteur parfait pour nous en parler. Au cours de cette soirée, il a brillamment abordé tous les aspects de ce vaste sujet : la gestion de l'eau douce.



L'eau et la législation.

Tout a commencé en 2000 lorsque la Commission Européenne, consciente que l'eau douce était une ressource primordiale et limitée, a pris la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Cette directive vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement, améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et atténuer les effets des inondations et des sécheresses. Elle ne se limite pas à la gestion de l'eau douce.

Avec plus ou moins d'enthousiasme comme chaque fois qu'il s'agit de protection de l'environnement, la France a transcrit cette directive avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) en 2006. Cela a conduit à l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ceux-ci couvrent une grande superficie, par exemple le SDAGE Adour-Garonne. Pour pouvoir appréhender efficacement les particularités locales, le SDAGE se décline en SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE Seudre

La Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de représentants de l'Etat, de collectivités et d'usagers s'appuie sur un Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre (le SMASS) pour élaborer et mettre en place ce SAGE, qui est un document de planification en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il comporte également un volet inondations (PAPI Programme d'Action et de Prévention des Inondations).

Il est important de noter qu'une fois approuvés, le SAGE et le PAPI seront des documents opposables, notamment en matière d'urbanisme. Les PLUs devront respecter les orientations spécifiées.

Après les phases d'état des lieux, d'étude de tendances et de scénarii, nous en sommes à la phase rédaction du contenu. Une longue procédure d'approbation suivra qui devrait se terminer en Avril 2017 par un arrêté préfectoral.

Le SAGE couvrira tout le bassin de la Seudre, il concernera donc la Communauté d'agglomérations de Royan Atlantique, les Communautés de communes du Bassin de Marennes, de Gémozac et de Haute Saintonge.

Pourquoi un SAGE sur la Seudre ?

Il apparaît immédiatement que ce territoire regroupe des activités très différentes, agriculture intensive et vignobles en amont de Saujon, ostréiculture, pêche, tourisme et concentration urbaine en aval.

L'utilisation de la ressource en eau qui en découle est souvent conflictuelle, ce qui justifie que les différents acteurs s'assoient autour d'une table et réfléchissent à des compromis ou des aménagements dans leurs pratiques pour améliorer la situation.

Les grands volets du SAGE Seudre

- **Gouvernance : organiser le grand cycle de l'eau de la source à l'estuaire.**

Pendant des décennies, les zones humides ont été drainées, les fleuves et rivières canalisés. Il fallait gagner des espaces cultivables et effacer des risques sanitaires. Depuis peu, on découvre les services écosystémiques : conditions et processus par lesquels l'écosystème satisfait le bien-être et les besoins de l'homme et là, on se rend compte qu'on est allé trop loin.





2- Les grands volets du SAGE Seudre

Connaissance

La notion de services écosystémiques

Définition

Conditions et processus par lesquels l'écosystème satisfait le bien-être et les besoins de l'Homme

	Catégorie	Exemple de service rendu
	Approvisionnement	Production d'eau potable, denrées alimentaires
	Régulation	Expansion de crue, soutien d'étiage, autoépuration
	Culturel	Paysage, qualité de vie, tourisme, activités récréatives
	Support	Sous-tend tous les autres services : production primaire, habitats

- **Qualité des milieux :**

La rectification du tracé des cours d'eau accélère le débit de l'eau et augmente le risque de crue ou d'étiage, l'absence de ripisylve provoque aussi une accélération du ruissellement avec transfert d'éléments polluants, les ouvrages d'art transversaux provoquent des phénomènes d'envasement ou d'érosion et perturbent les cycles de vie.

Enfin l'urbanisation massive observée ces dernières années en zone humide ne permet plus à ces zones de jouer le rôle de régulateur et d'épurateur naturels.

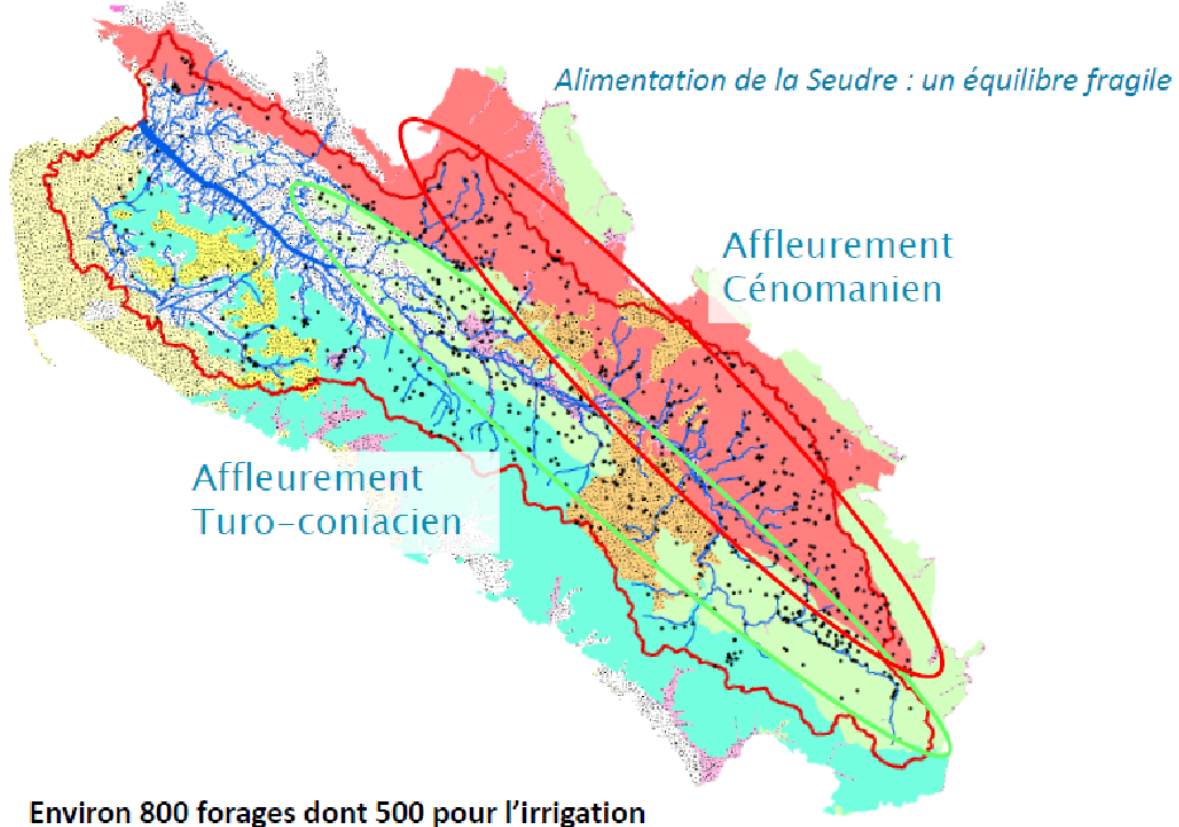


Un peu de géologie.

L'alimentation de la Seudre se fait principalement par des nappes phréatiques situées dans les strates cénoomanien et turo-coniacien. Quand leur niveau est élevé, elles affleurent sur les contreforts du lit majeur, provoquent des sources qui alimentent le fleuve. Mais il suffit que les prélèvements dans la nappe soient trop importants, et ce mécanisme s'enraye : la Seudre ne coule plus. On dénombre par exemple 800 forages dont 500 pour l'irrigation dans l'affleurement Cénomanien.

2- Les grands volets du SAGE Seudre

Connaissance



- **Gestion quantitative :**

L'objectif est de parvenir à résorber le déficit chronique.

Les activités conchylicoles sont tributaires des eaux estuariennes, hors si la Seudre ne coule plus, il n'y aura plus d'apports continentaux et l'estuaire se transformera à terme en bras de mer, avec les conséquences économiques et touristiques que l'on peut imaginer.

- **Qualité des eaux.**

Il n'est pas nécessaire de rappeler l'importance de la qualité de l'eau pour les activités ostréicoles, les mortalités observées ces dernières années sont connues de tous.

C'est également valable pour les eaux de baignade. Si présence d'escherichia coli, baignade interdite, touristes envolés.

La présence de cadmium est aussi problématique, si la concentration diminue régulièrement dans l'estuaire de la Gironde, ce n'est pas le cas en amont de la Seudre, ce qui n'est pas encore élucidé.

Autre point crucial : l'alimentation en eau potable. Les deux principaux forages sont très proches, ce qui crée une certaine précarité en cas de pollution (présence d'atrazine par exemple).

- **Inondations**

Risques de submersion marine, à prendre très au sérieux avec le réchauffement climatique, risques de remontée de nappes, pour faire face, le PAPI, outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, avec des financements à l'appui.

Jean Philippe David termine son exposé en rappelant la situation sur la Presqu'île d'Arvert.

Pour lui trois objectifs à atteindre :

- Limiter l'occupation incompatible avec la préservation des zones humides
- Concilier les activités entre marais doux et marais salé
- Compenser les effets des ruissellements urbains.

IL n'est pas envisageable de revenir en arrière, il faut assumer le passé, mais si ces objectifs sont atteints, pour lui, le SAGE Seudre sera un grand pas en avant.

Nous le remercions vivement pour cette intervention. La séance de questions très animée qui a suivi montre bien que le sujet abordé est critique pour notre avenir.

